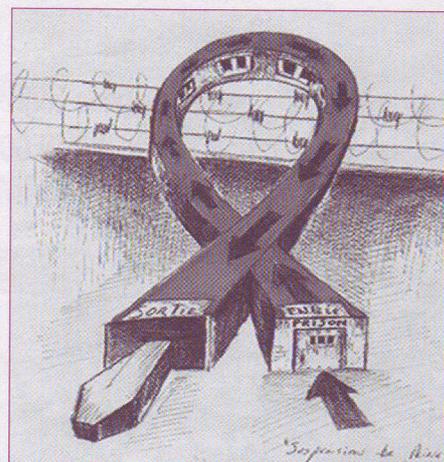


« Phase terminale » pour « sortie humanitaire »

En prison depuis 1984 à la Maison Centrale de Moulins Yzeure, en phase SIDA (il a déjà été atteint d'une pneumocystose aiguë) et sous trithérapie depuis 1996, Laurent J.¹ est libérable en 2021. Après avoir déposé une première demande de suspension de peine en juin 2003 qui lui est refusée, il en redépose une en 2004 qu'on lui refuse, à nouveau, début 2005. Laurent J. apprend sa séropositivité en prison en 1986, il nous témoigne, ici, des difficultés de vivre sa maladie en prison et de la difficulté d'obtenir une suspension de peine pour des raisons médicales dont le pronostic vital est clairement établi.



Attendre la phase terminale pour bénéficier d'une sortie « humanitaire » est équivalent à mourir en prison. Sortir les mourants pour dire qu'en France on ne meurt plus du SIDA en prison n'est qu'une façon hypocrite de faire baisser statistiquement le taux de décès derrière les barreaux. Durant l'année 1986, j'ai connu quelques problèmes de santé. Je suis tombé plusieurs fois malade. Je n'allais pas très fort. J'avais beaucoup maigri et je me sentais très fatigué. L'apparition de ganglions m'avait décidé à faire des analyses. Suite à cela, je fus appelé à l'infirmerie. Je fus accueilli par le médecin pour les résultats. Il m'invita à m'asseoir. Il n'était pas très à l'aise et c'est d'une voix sourde qu'il me demanda si j'avais entendu parler du SIDA. Je lui ai répondu que j'en avais entendu parler à la télévision comme tout le monde. Je commençais à m'inquiéter des propos qu'il me tenait. « Mais pourquoi m'en parlez-vous ? Suis-je malade ? » « Non, pas exactement » me répondit-il. C'est à ce moment-là qu'il se décida à me donner les résultats des analyses. J'étais, d'après lui, séropositif. Il m'expliqua ce que cela voulait dire ; que j'avais été en contact avec le VIH. Il me fit l'inventaire des modes de transmission sexuelle et sanguine, piqûres intraveineuses et autres... Je n'étais pas toxicomane et il n'y avait pas eu trente-six solutions quant à la manière dont j'avais été contaminé. Lisa, elle, avait été usagère de drogues. Elle avait dû être contaminée de cette manière. Et moi par elle, lors d'une relation sexuelle. Il ne pouvait en être autrement. J'avais dû être en contact avec le virus du VIH dans le courant de l'année 1984. Le monde s'écroulait ! À l'époque, on ne connaissait pas grand-chose

« Ban Public »

est une association loi de 1901, a-religieuse, adogmatique et apolitique, qui a pour but de favoriser la communication sur les problématiques de l'incarcération et de la détention, afin d'aider à la réinsertion des détenus. Par son nom, l'association Ban Public se veut être un lien symbolique entre le dedans, caché parce qu'infâme aux yeux du monde, et le dehors, qui ne sait pas ou n'accepte pas le reflet de son échec. Nous voulons ouvrir les portes et les consciences, afin que la prison devienne l'affaire de tous. Composée d'anciens(ennes) détenus(es) et de citoyens(ennes) de tout horizon, Ban Public développe son action autour du portail Internet : www.prison.eu.org Vous pouvez nous écrire à l'adresse postale suivante : « Ban Public » 23 rue des Poissonniers 75018 Paris. Vous avez des questions, vous voulez participer, vous voulez réagir ? redaction@banpublic.org Vous voulez nous envoyer un lien concernant la presse ? presse@banpublic.org Besoin d'une réponse concernant le droit ? droit@banpublic.org Observatoire des suicides : observatoiredessuicides@banpublic.org Pour contacter directement l'association « Ban Public » : Charlotte Paradis au 06 62 85 62 97 ou redaction@banpublic.org

de cette maladie mortelle. L'espérance de vie, selon les médecins, n'était que de trois à cinq ans. Je luttai difficilement pour ne pas sombrer dans la dépression. Le malheur s'acharnait une nouvelle fois sur moi. J'informais Lisa de mon état de santé. Elle fit, à son tour, un test de dépistage (car elle ne connaissait pas son statut sérologique) qui se révéla être positif. J'ai eu beaucoup de mal à remonter la pente, je ne voyais pas comment j'allais m'en sortir. Je décidais de ne pas en parler à ma mère pour ne pas l'inquiéter. Mon état d'esprit changea, je ne pouvais plus, désormais, être le même. Je n'avais plus d'espoir, même si je faisais comme si de rien n'était. Mon comportement était devenu violent en détention et je me retrouvais souvent au mitard². La prison dans la prison ; le cachot. En fait, je souffrais de cette destinée sans avenir qui m'empêchait

d'avoir une quelconque espérance. J'avais vingt ans et j'allais mourir, dur d'accepter ce sort. L'instruction de mon affaire allait se terminer. Je passerais bientôt aux Assises de Paris. Mon juge connaissait mon état de santé. Mon seul espoir résidait dans une peine minimale. En attendant, j'ai continué à écrire plusieurs textes et me préparais à ce jugement en Cour d'Assises... Le Président annonça la sentence : dix ans de réclusion criminelle. Une condamnation sans appel compte tenu de mon état de santé. Pour moi, ce fut une peine de mort, d'autant qu'il y a eu d'autres condamnations, pour d'autres affaires, par la suite.

Laurent J.

1. Laurent J. est, en tant que détenu, président d'honneur de l'association « Ban public. »

2. Cellule disciplinaire.